



ORCHESTRE
À L'ÉCOLE

2^E ASSISES NATIONALES

du 14 au 16 janvier 2019 ... Conservatoire du 13^e à Paris

FICHE ATELIER n°1*

COMMENT PENSER LA LIAISON PRIMAIRE-COLLÈGE ?

INTERVENANT

Pierre-Marie FONTAINE

Directeur de l'école de musique de Nœux-les-Mines et ancien Inspecteur de l'Éducation nationale, a contribué à l'ouverture d'orchestres à l'école sur le cycle 3 (classe de CM1 à 6^e).

PARTICIPANTS

Cécile BECAAS

Professeur de Formation musicale au CRD de Roubaix (59)

Quentin BUSSMANN

Chargé de mission, Pôle Cadence, Strasbourg (67)

Charlette COUDRAY

Maire adjointe, chargée de la culture, Pledran (22)

Thierry DUPUIS

Directeur du Centre Artistique de Saint-Ciers-sur-Gironde (33)

Céline FAUVEL

Directrice de l'École Artistique de Barcelonnette (04)

Stéphane GARAFFI

Directeur du CRC de Commercy (55)

Arnaud GEORGE

Directeur adjoint de l'école de musique de Vandoeuvre-les-Nancy (54)

Vincent PORTILLA

Directeur du CRI de Bernay (27)

Chantal ROBERT

Chargée d'action culturelle de la mairie de Lorient (56)

Pierre TRAN

Coordinateur Orchestre à l'École du CRI de Apt (84)

Thierry BURLION

Directeur du lycée Français Louis Massignon de Casablanca, Maroc

Laetitia Cecchi

Orchestre à l'École

*Les fiches ATELIER sont la retranscription littérale des échanges qui ont eu lieu lors des ateliers des Assises.

L'EXEMPLE DE NŒUX-LES-MINES

Le « maître mot » pour mettre en place une liaison entre l'école primaire et le collège pour l'Orchestre à l'École est l'anticipation. L'orchestre mis en place par M. Fontaine, qui a démarré avec trois classes de CM1 il y a 2 ans et demi, et dont les élèves sont aujourd'hui en 6^e, s'est construit réellement il y a 4 ans.

Effectivement, Pierre-Marie Fontaine, sachant la perspective de la passerelle vers le collège que connaîtraient ses orchestres à l'école, a associé le principal et les professeurs d'éducation musicale du collège dès l'élaboration du projet. L'idée étant de préparer avec eux cette arrivée d'une classe orchestre très en amont malgré la possibilité d'aléas tels qu'un changement de poste ou de direction du collège.

L'ensemble de la commune étant classé en zone REP, cela a certainement facilité cette démarche car ce dispositif fut inscrit comme action éducative et culturelle dans le cadre à la fois de la liaison écoles/collège et du projet du REP.

Par ailleurs, il a été proposé de mettre l'ensemble des cordes dans le quartier de la ville dont les enfants sont certainement les plus éloignés d'une pratique musicale (peu d'inscrits à l'école municipale de musique).

A la demande de la municipalité, M. Jean-Claude Casadesus, chef fondateur de l'Orchestre National de Lille a accepté d'être le parrain des trois orchestres à l'école.

Anecdote : dès la première année, 3 élèves ont demandé un violon comme cadeau de Noël. Cette pratique a permis d'avoir un impact par les aspects du sensible et de l'émotionnel de la musique.

Organisation pratique des Orchestres à l'École de Nœux-les-Mines

Le projet a consisté à mettre en place simultanément 3 orchestres différents : cuivres, bois, cordes, dans les 3 écoles élémentaires de la ville. Ils ont « vécu » séparément, avec leurs propres projets et spectacles. Les orchestres à l'école se sont retrouvés deux fois par an pour des représentations. Dès la première année, lors du spectacle de fin d'année, les trois orchestres à l'école ont interprété un morceau en commun.

En deuxième année, il y a eu 3 représentations communes suivant le même principe des productions musicales pour chaque orchestre et un morceau en commun.

La troisième année, au collège (sixième), les trois orchestres à l'école ont constitué un seul orchestre à composition symphonique de 61 élèves.

Important : Les ensembles du collège (chorale) furent inclus dès les premières représentations des orchestres à l'école. Ainsi la liaison primaire-collège était déjà présente même lorsque les enfants n'étaient qu'en CM1.

Comment régler le problème des enfants qui habitent en dehors de la carte scolaire du collège où se poursuit l'orchestre à l'école ?

Il est nécessaire que, dès la réunion d'information, les parents soient impliqués dans le projet. Ainsi, M. Fontaine leur a fait signer un engagement sur les trois ans dès le départ, pour assurer la liaison primaire-collège. A chaque fois pour les concerts ou sorties, l'équipe des professeurs (École de musique et Éducation nationale) incite les parents à suivre leurs enfants. Les courriers de l'orchestre à l'école sont toujours signés conjointement avec le directeur d'école ou le principal.

L'un des critères retenus pour l'inscription au projet est que tout élève poursuivra le cycle 3 au collège de Nœux-les-Mines. Pour trois élèves habitant une commune limitrophe, M. Fontaine a négocié, en accord avec le principal et l'Inspecteur de l'Éducation nationale, auprès du Directeur Académique la possibilité de permettre au cas par cas la poursuite de l'orchestre à l'école. Mais ces 3 élèves ont été admis pour un autre critère (Collège OKUS proche du domicile).

Comment faire adhérer les enseignants, les parents et les enfants au projet ?

Présenter concrètement et physiquement le projet, faire jouer d'un instrument aux enfants en classe pour leur donner envie. En général, si la demande émane de l'enfant, le parent suit.

On peut en outre avoir un enseignant coordinateur avec les parents, élèves, professeurs.

A Nœux-les-Mines (comme dans beaucoup de communes), tous les élèves qui ont été choisis étaient éloignés de la musique au sein de leur famille et n'avaient jamais reçu de formation musicale. Le choix fut effectué par les équipes pédagogiques des écoles.

Ceux qui n'ont pas pu intégrer le dispositif, ont eu la possibilité d'intégrer l'école municipale de musique, qui est gratuite pour les habitants de la commune.

Organisation pratique du passage de l'école primaire au collège

Les trois orchestres à l'école de Nœux-les-Mines étant dans des écoles primaires différentes il a fallu anticiper en allant voir le principal un an en amont pour qu'il adapte les emplois du temps et prévoit de libérer des salles en fonction des besoins.

Effectivement il y a, dans le cas de M. Fontaine, 12 ateliers. Toujours dans le souci de rester dans les heures « scolaires », les ateliers ont toujours lieu entre 11h et 12h. Volontairement, pour ne pas que les enfants aient l'impression de faire plus que les autres, il était important de ne pas placer les ateliers en fin d'après-midi. Lundi, 4 ateliers, 4 salles, mardi et jeudi idem, et vendredi le tutti.

En 6^e les élèves acquièrent une certaine autonomie. Il faut donc les amener à être autonomes et à venir volontairement – résultat, aucun élève n'a abandonné l'orchestre (2 ou 3 ont exprimé l'envie d'arrêter).

Il n'y avait pas comme optique de faire entrer les élèves à l'école de musique en parallèle, mais un quart des élèves de l'orchestre à l'école se sont inscrits.

Des professeurs du collège instrumentistes pourront se joindre à l'orchestre à l'école ponctuellement, pour encadrer l'orchestre.

Il est important de réunir l'ensemble des acteurs au cours de l'année pour faire le bilan des actions mises en place.

En l'espèce, le collège est immense (680 élèves), avec une multitude de professeurs. M. Fontaine a rencontré l'ensemble des professeurs pour leur exposer le projet il y a quatre ans, et lors de la journée de pré rentrée en 6^e, pour leur rappeler le dispositif. L'orchestre à l'école participe aux projets du collège (rentrée en musique, plantation d'un arbre pour la commémoration de l'armistice 1914-1918, etc.).

L'idée actuelle serait de monter 5 orchestres à l'école, pour que l'ensemble des élèves d'une classe d'âge puisse accéder à l'orchestre à l'école ; mais il y a la problématique du nombre d'élèves, de la place, du nombre de professeurs, et du coût supplémentaire engendré.

Financement

A Nœux-les-Mines, le financement de l'orchestre à l'école est intégralement assuré par la mairie (pour le fonctionnement et l'achat des parc instrumentaux) et l'association Orchestre à l'École (avec le soutien de la fondation France Télévisions pour l'aide à l'achat des trois parcs instrumentaux) et le Conseil départemental (un subvention pour la réalisation du projet musical de fin d'année sur le thème du Vivre ensemble). Pour la mise à disposition des instruments, les familles ne paient rien, même si ce n'est pas toujours le cas. Dès lors, pour limiter la « casse », les instruments sont laissés dans les locaux des établissements scolaires par les élèves, sauf ceux qui, par ailleurs, suivent les cours de l'école de musique, dans ce cas, il est demandé une attestation de l'assurance des parents des élèves concernés.

Dans certaines communes, c'est l'assurance de l'Association des Parents d'Élève qui prend en charge l'assurance des instruments.

Le Conseil Départemental ne finance pas l'orchestre à l'école en soi, car même s'il se termine au collège, il commence en primaire. C'est pourquoi M. Fontaine a travaillé avec un professeur d'éducation musicale en charge de la chorale, pour monter un projet autour de la citoyenneté, avec le soutien du Maire, pour obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental. Ils ont obtenu 2 000 € ainsi.

Enfin, pour M. Fontaine, les professeurs de l'école de musique sont payés à l'année, et ceux engagés pour l'orchestre à l'école sont payés à l'heure effective.

QUESTIONS

Comment choisir les écoles participantes ?

L'idée de départ était de proposer l'initiative aux 3 écoles. Le maire était prêt à financer 3 orchestres, mais si une école refusait, le maire ne voulait pas la forcer : le volontariat est crucial. Le maire avait même envisagé de voir 2 orchestres au sein d'une même école si la demande suivait.

Présenter l'orchestre en tant qu'outil ou projet ?

Outil : permet de laisser plus de liberté aux directeurs d'établissements, car on peut avoir des difficultés à faire accepter l'orchestre à l'école comme projet et non simple outil.

M. Fontaine a présenté le sujet comme projet éducatif et culturel, pouvant s'inscrire dans le Projet d'Éducation Artistique et Culturel à la fois du secteur REP, des projets d'écoles et d'établissement et de chaque élève. Car en France musique et arts plastiques sont des matières obligatoires. On retrouve l'importance de la préparation et de l'anticipation. Les enseignants et enseignantes ont volontairement commencé l'apprentissage d'un instrument de leur choix en même temps que les élèves. Cela permet de tisser un lien particulier entre enseignants et élèves grâce à l'orchestre à l'école au moment de l'apprentissage.

Quel est le rôle et la place des professeurs de musique du collège ?

Les deux heures ne se substituent pas à l'heure d'éducation musicale du collège. Les deux heures ont été prises sur les heures de travail personnel, prévues pour les enfants en difficulté.

Pour ceux qui auraient besoin d'un soutien scolaire, ils peuvent suivre le dispositif « Aide aux devoirs ». La professeure de collège prend en charge une chorale qui travaille un répertoire commun à l'orchestre à l'école. A la fin de chaque période (au moins) l'orchestre à l'école et la chorale ont une répétition commune.

Pour éviter l'effet « groupe » à l'entrée au collège, il est primordial de répartir les élèves de l'orchestre à l'école dans différentes sixièmes.

Que dire à un principal réticent ?

L'exemple d'un vieux principal qui avait mis l'orchestre à l'école en concurrence avec le latin a été donné.

L'idée étant donc de ne pas proposer l'orchestre à l'école comme une option tel que le latin mais de l'inscrire pleinement dans le cadre scolaire.

Un élève faisant parti d'un orchestre à l'école pourra alors également choisir une option « latin ». Cela évite les réticences des parents qui n'ont parfois pas conscience de l'apport bénéfique de la pratique musicale sur leurs enfants.

Il ne faut pas oublier que l'orchestre apporte énormément aux enfants (par exemple par les séances d'improvisation), et qu'il favorise l'épanouissement des enfants.

Fait-on un cycle tous les 3 ans ou met-on chaque année en place un nouveau groupe ?

M. Fontaine a fait le choix d'une cohorte, l'orchestre à l'école est lancé tous les 3 ans. Bien sûr il y a des enfants « pas de chance », mais il y a toujours la problématique budgétaire.

Tous les 3 ans on remet tout à plat, on fait le bilan de l'expérience passée ; et on recommence avec un nouveau groupe.

Que se passe-t-il après la 6^e ?

Le projet s'arrête, mais on peut essayer de faire passer les enfants en école de musique, même si des différences notables entre la pédagogie de l'école de musique et celle de l'orchestre à l'école peuvent survenir : tous les professeurs de musique ne sont pas favorables à ce transfert. Il peut s'agir d'une porte ouverte à une activité ludique sans prendre en compte de la difficulté du travail d'un instrument ; mais on ne peut pas non plus abandonner les enfants.

Comment se passe la transition entre orchestre à l'école et école de musique ?

M. Fontaine a prévu de proposer un groupe spécifique pour un an au sein de l'école de musique, pour aider les enfants à passer de la partition comme aide-mémoire, à un musicien lecteur.

Il est évoqué dans le groupe, des réticences venant peut-être de la jalousie des enfants qui ont toujours été en « fonctionnement » école de musique de voir d'autres enfants apprenant avec une pédagogie plus ludique.

On voit la différence de niveau entre la pédagogie classique et celle de l'oralité comme évidente. Mais parfois les enfants de l'orchestre à l'école ont plus d'envie, et au niveau du premier cycle réussissent aussi bien voire mieux que ceux d'école de musique en tout cas.

Un intervenant a mené une expérience sur 4 ans pour voir les différences de résultats à l'évaluation de premier cycle. Mais donc, vis-à-vis des écoles de musique, c'est d'autant plus problématique si on arrive aux mêmes résultats en s'amusant. Même si cela va dans le sens de l'ascenseur social, qui est un des objectifs principaux.

Toutefois, à long terme, les élèves d'école de musique ont plus de possibilités que ceux des orchestres à l'école. Mais il est difficile de leur expliquer cela.

En outre, le coût par élève de l'orchestre à l'école est "10 fois" moins cher que celui de l'école de musique. Si c'est pour les mêmes résultats, ça va faire réfléchir les collectivités.

L'importance des concertations

Les professeurs de l'orchestre à l'école de M. Fontaine ont une demi-heure par semaine pour discuter, se concerter, faire le point. C'est essentiel de mettre en place ces concertations dès le début. Cela permet de créer un esprit d'équipe, nécessaire quand il faut assurer un remplacement par exemple.

Les élèves en difficulté scolaire

L'idée est d'inclure au maximum les élèves en difficulté au dispositif Orchestre à l'École. On peut par exemple les mettre « en paire » avec des élèves qui suivent mieux etc...

Il est nécessaire que la vie scolaire rentre dans la boucle de l'orchestre à l'école pour accepter que même les élèves en difficulté puissent participer à l'orchestre à l'école.

L'orchestre à l'école est un cours, il a une valeur ajoutée et ne fait pas obstacle à la réussite scolaire. Cela implique en contrepartie pour les professeurs de musique de faire attention à l'absentéisme par exemple, pour montrer le sérieux de l'orchestre à l'école.

Quid des instruments achetés ?

Ils sont repris pour les donner aux élèves, de la cohorte suivante donc pour poursuivre leurs études de musique les élèves doivent racheter un instrument, ce qui peut poser problème.

Combien d'heures de professeur de musique ont été déployées en tout ?

A l'école élémentaire (durant 2 ans) : 2h30/semaine, 14 professeurs, 35h/semaine.

Au collège : 2h30/semaine, 12 professeurs, 30h/semaine. Sur les 14 professeurs de M. Fontaine, 9 venaient de l'école de musique, 5 ont été engagés uniquement pour l'orchestre à l'école, et ces derniers peuvent avoir des problèmes de frais de déplacement.

Avant le projet, M. Fontaine avait réuni tous les professeurs de l'école de musique pour proposer l'Orchestre à l'École. Quelques professeurs ont refusé au regard de la pédagogie employée, d'où la nécessité de recruter des professeurs extérieurs.

Peut-on essayer d'intégrer des nouveaux élèves en cours de route ?

M. Fontaine a fait le choix de la continuité en gardant les mêmes élèves.

Mais pour ce qui est de l'intégration, il souligne l'importance des professeurs de musique, qui assurent un certain lien entre les années.

Notamment, le passage en 6e est parfois difficile pour les élèves, qui sont parfois livrés à eux-mêmes, et dans une structure énorme. D'où la réunion des trois orchestres, pour créer un « nouveau projet », et redonner un souffle à l'orchestre à l'école.

Un intervenant, Pierre TRAN, explique ses difficultés

Il a mis en place un orchestre à l'école sur 3 niveaux en élémentaire. Il y a 10 enfants par niveau, tous mélangés, et 6 professeurs pour 30. C'est frustrant car plein d'enfants n'ont pu faire qu'une partie du cursus. La transition vers le collège n'a pas été anticipée, or il faut 2-3 ans de préparation. Le proviseur veut faire des CHAM pour la fin du collège.

M. Fontaine : Peut-être faut-il envisager, si les distances le permettent, que les 10 élèves du collège qui n'ont pas d'orchestre à l'école reviennent dans les locaux de l'école primaire pour continuer l'orchestre à l'école.

Cela s'inscrit dans le cadre du cycle 3, en s'appuyant sur le Conseil École-Collège.

Il a également été envisagé de ne pas avoir un orchestre à l'école seul, mais qu'il soit lié au conservatoire, pour que les enfants défavorisés viennent au conservatoire, tous habillés pareils, jouant les mêmes morceaux, pour

que les élèves d'orchestre à l'école puissent rejoindre plus facilement le conservatoire, qu'ils connaissent désormais bien, lorsque l'orchestre à l'école prend fin. Il y a également l'idée de faire des classes à double niveau. Pour permettre à chaque enfant d'évoluer à son rythme.

CONCLUSION

Il est nécessaire d'anticiper le projet au maximum, y compris en impliquant le collège dès le départ.

Il est important que tous les acteurs soient impliqués : les directeurs et principaux, le Maire, le Conseil Départemental, le Conseil École-Collège, les enfants, les parents, les professeurs. Ainsi, il n'y a pas de surprise dans l'organisation de l'orchestre à l'école, on peut obtenir plus d'aides de la part des institutions, et on s'assure que les enfants ne lâcheront pas le projet en cours. Importance des concertations.

Au-delà de la transition école-collège, il peut être important d'envisager la transition à la fin de l'orchestre à l'école, en impliquant notamment les Conservatoires/Écoles de Musique pour qu'ils accueillent les enfants qui souhaitent poursuivre la musique.